



DECISION N° F1/2016/206 /UDS/R/ED/DAAC/DSEM/D/CS/CSA/SP/SR/tc du 25 OCT 2019

Portant désinscription en Thèse de Doctorat/PhD de certains étudiants dans la *Dschang School of Economics and Management* (DSEM) de l'Ecole Doctorale (ED) de l'Université de Dschang au titre de l'année académique 2019/2020.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE DSCHANG



- Vu la Constitution ;
- Vu la Directive n° 06-UEAC-01196CM-14 portant application du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les Universités et Etablissements d'Enseignement Supérieur de l'espace CEMAC ;
- Vu la Loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
- Vu le Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le Décret n° 93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;
- Vu le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu l'Arrêté n° 99/008/MINESUP/DDES du 23 septembre 1999 portant organisation du cycle de Doctorat ou Doctor of Philosophy (Ph.D) dans les Universités d'Etat du Cameroun, modifié par l'Arrêté n° 01/0030/MINESUP/DDES du 11 avril 2001 ;
- Vu l'Arrêté n° 16/0521/MINESUP/SG/DAUQ/DAJ/ du 21 juin 2016 fixant l'Organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme de Master Professionnel dans l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
- Vu l'Arrêté n° 1800617/MINESUP/SG/DAJ du 30 juillet 2018 fixant les modalités d'encadrement des Thèses et Mémoires dans les Etablissements des Institutions Publiques d'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
- Vu la Décision n°F3/02868/UDs/R/VR-EPTIC/VR-RECOME/DAAC du 02 septembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Ecole Doctorale de l'Université de Dschang ;
- Vu la Décision n°F2/01980 /R /VR-RECOME/VRCIE du 11 avril 2016 portant réorganisation de l'Ecole Doctorale de l'Université de Dschang, modifiée et complétée par la Décision n° F2/04888/R/VR-RECOME/VR-CIE du 23 juillet 2018 ;
- Vu la Décision n°F2/02176/ED/VR-RECOME/DAAC/DRD/SR du 20 avril 2016 fixant les conditions d'inscription et de soutenance de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) dans les différentes Unités de Formation et de Recherche (UFR) de l'Ecole Doctorale de l'Université de Dschang ;
- Vu la Décision n°F2/03248/R/ED/VR-RECOME/ du 28 juin 2016 modifiée par la Décision n° D20/04016/R/ED/DAAC du 08 août 2016 portant désignation des

- Responsables dans les différentes Unités de Formation et de Recherche de l'Ecole Doctorale de l'Université de Dschang ;
- Vu la Décision n°2017/6941/UDS/VR-RECOME/ED/DAAC du 29 décembre 2017 relative à la capacité d'encadrement des Thèses de Doctorat/PhD et Mémoires de Master par les enseignants à l'Université de Dschang ;
- Vu la Décision n°F2/04889/UDS/VREPTIC/VR-RECOME/VRCIE du 23 juillet 2018 portant Chartes des Thèses de l'Université de Dschang ;
- Vu la Décision n°D20/05280/R/ED/VR-RECOME du 01 août 2018 portant désignation des responsables dans une Unité de Formation et de Recherche de l'Ecole Doctorale de l'Université de Dschang ;
- Vu l'avis de la *Dschang School of Economics and Management* (DSEM) de l'Ecole Doctorale de l'Université de Dschang ;
- Vu l'expiration des délais impartis pour la rédaction d'une Thèse de Doctorat/PhD pour certains ;
- Vu l'absence répétée pour d'autres ;
- Vu les délibérations du Conseil Scientifique de l'Ecole Doctorale de l'Université de Dschang en sa troisième session tenue le 10 octobre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont à compter de la date de signature de la présente Décision désinscrits en Thèse de Doctorat/PhD dans la *Dschang School of Economics and Management* (DSEM) de l'Ecole Doctorale (ED) de l'Université de Dschang les étudiants dont les noms suivent :

ETUDIANTS DESINSCRITS EN PREMIERE ANNEE DE THESE DE DOCTORAT/PhD

1. AKEUHAWOU TENKEU MADELEINE
2. ANGOULA ALARA GABRIEL
3. AZOBOU PIERRE
4. BIN MARCELA NJANG
5. CHEUFA Merimé
6. DOBGIMA LESLIE NICHU
7. EHOWE NGUEM BLAISE
8. EPANE LUCAS
9. FANGANG KETCHADJI AUDE INES
10. FOPA JOU Pascal
11. FOTIE NKUETE JEAN RONALD
12. FOUJJO NOLACK HERMAN
13. FOUEJIO NONGNI Olivier Ulrich
14. GIYOH GIDEON NGINYU
15. KAMGAING TEH VARNEL GONTRAND
16. KOUANKEKAN FOKOU JEORES
17. MAGANG WAPI SAURELLE LA FORTUNE
18. MAKOUGOUM TEUGHE MAIVA KELLY
19. MAMNO NKOUNGA CALIXTE LILIANE
20. MBIENDOU AUBDRY KEVIN
21. MOZOH IRENE ABANDA
22. NDONGO FONKOUA II ELIE FRANK
23. NDZIE NDZOBO ANDRE MARIE



24. PANDONG BERTILLE FLORE
25. PEUMEU LEOPOLD
26. SUH DERECK NIBA
27. TAJEUTE TEMENA KARELE LOVE XXI
28. TAKOUGANG NAGO KEVIE MYSTEL
29. TATSI SOP Isidore
30. TCHOKOUATOU TCHUALIEU MICHELLE SANDRA
31. WANDA SIMO ELISTER ROUSSEAU

ETUDIANTS DESINSCRITS EN TROISIEME ANNEE DE THESE DE DOCTORAT/PhD

1. BKWAYEP NGUEMNANG yannick Rodrigue
2. BOUGOU NTOLO Céline Chantal
3. BOUOPDA GUELAIS Noël
4. CHA'NGOM Narcisse
5. Gildas DOHBA DINGA
6. Ismael POULIBE
7. KAMDEM KOUNTCHOU Francis
8. KOUEKEU Dannick Martial
9. LAMBOU TCHINDA Joel Frank
10. MAHMOUD Ebdel HAKIM NJOYA SYNE
11. MAKOUEM TENE Mariane
12. MBIENDOU Aubry Kevin
13. NGUEPI TSAAFACK Sévérine Pascal
14. NODEM MELI Clément
15. NZOMO TCHEUNTA Joseph C
16. WAMBA TINDO Paulin Joachim

Article 2 : Le Vice-Recteur chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication, le Vice-Recteur chargé de la Recherche, de la Coopération et des Relations avec le Monde des Entreprises, le Directeur de l'Ecole Doctorale, le Directeur des Affaires Académiques et de la Coopération et le Directeur de la *Dschang School of Economics and Management* de l'Université de Dschang (DSEM) sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

25 OCT 2019

Ampliations :

- MINESUP (à TCR)
- CAB/R
- VR-EPTIC
- VR-RECOME
- VR-CIE
- D/ED
- DAAC
- Dir. DSEM
- DRD/SP
- CS. DSEM

REPUBLIC OF CAMEROON
 LE RECTEUR / THE VICE-CHANCELLOR
 VICE-CHANCELLOR
 UNIVERSITE DE DSCHANG
 Prof. Roger TSAFACK NANFOSSO